



[ACCUEIL](#) > [USAGERS](#) > [PRÉPARER VOTRE SÉJOUR](#) > [SERVICE SOCIAL](#)

# Service social

## Comment faire appel ?

- > Directement en téléphonant au secrétariat du service social pour une prise de rendez-vous (du lundi au vendredi) au 05 65 55 28 70 ou composez le 2870 depuis votre chambre
- > Auprès de l'équipe soignante qui sollicitera l'assistant (e) social (e) du service

## Quand faire appel au service social ?

Si vous répondez au moins une fois « OUI » au questionnaire suivant :

- > J'ai des personnes à ma charge (parents ou enfants)
- > Je vis seul(e) et je n'ai personne pour me soutenir et m'aider pendant le traitement de la maladie
- > J'ai des difficultés financières et/ou professionnelles depuis le début de ma maladie.
- > J'aurai des difficultés à réaliser les tâches de la vie quotidienne à ma sortie

## 1- Organisation et modalités d'intervention du service social hospitalier

Sous l'autorité du directeur d'établissement, le cadre socio-éducatif est responsable de l'organisation et du fonctionnement du service social.

Les assistants sociaux, comme les autres acteurs de santé, sont mobilisés autour des actions visant à garantir l'accès aux soins et la continuité de la prise en charge globale dans la complémentarité des compétences de chacun. Ils travaillent en collaboration avec les équipes soignantes et médicales.

Le service social peut être sollicité dans les différentes modalités de prise en charge (activités ambulatoires, hospitalisation complète ou de jour, équipe mobile, ...)

Par son rôle d'interface avec les partenaires extérieurs, l'assistant(e) social(e) contribue à la mission sociale de l'établissement à l'égard de tous les publics et plus particulièrement des personnes en situation de précarité, de dépendance ou de vulnérabilité face à la maladie, à l'hospitalisation et à leurs conséquences sociales

Il intervient à votre demande, celle d'un membre de votre famille, de votre médecin ou d'un professionnel de l'hôpital et/ou de l'extérieur. Il peut aussi s'autosaisir.

L'assistant(e) de service social vous apportera son soutien dans les démarches et solutions à trouver.

## 2- Les domaines de compétence du service social

L'accès aux soins :

Régularisation des droits à la sécurité sociale

Aide à la recherche d'une mutuelle

Evaluation et accompagnement dans la constitution de la demande d'Aide médicale d'Etat

Evaluation et accompagnement pour la PUMA, CMUC, ACS

#### L'accès aux droits :

Information sur les droits liés à l'activité professionnelle (réinsertion professionnelle, mi-temps thérapeutique, invalidité...)

Evaluation de la situation financière (quels sont vos revenus pendant un arrêt de travail, difficultés matérielles, prise en charge des prothèses et appareillages...)

Aides à la vie familiale (mettre en place un mode de garde d'enfants pendant le temps d'hospitalisation, recherche d'un accueil temporaire pour la personne, handicapée ou âgée, restée seule à domicile, demande de prêts et assurances...)

Statut administratif au regard de ou lié à la maladie (reconnaissance d'un handicap et ou d'une maladie invalidante...)

#### Le maintien à domicile et l'organisation de la sortie :

Évaluation des possibilités d'aides à la personne pour un maintien de l'autonomie .Ces aides vous permettent d'effectuer des actes de la vie quotidienne que vous ne pouvez pas momentanément ou durablement réaliser seul. (Aide-ménagère, auxiliaire de vie sociale, technicien d'intervention sociale et familiale, garde à domicile, portage de repas, ...)

Lien avec les partenaires extérieurs (avec les assistants sociaux éducatifs de votre secteur ou spécialisés, de votre entreprise, avec les services d'aide à domicile et associations d'aide et de soutien aux patients)

Evaluation des limites du maintien à domicile, et étude des alternatives pour la sortie

#### **CENTRE HOSPITALIER RODEZ**

AVENUE DE L'HÔPITAL  
12027 RODEZ CEDEX 9

**05 65 55 12 12**

**05 65 55 27 19**